



Les soins de longue durée



Au cours du XX^e siècle, la prévalence des maladies chroniques s'est considérablement accrue. Ce phénomène s'explique par les progrès biomédicaux qui ont réduit la mortalité attribuée aux maladies aiguës. La prise en charge des patients souffrant de maladies chroniques devient ainsi l'un des principaux défis que les médecins généralistes doivent relever au tournant du millénaire.

Le Québec compte près de 52 000 lits d'hébergement, et environ 8 % de la population âgée de plus de 65 ans vit dans un établissement. La fragilité biopsychosociale de cette clientèle est critique et pourtant, les connaissances scientifiques à son sujet sont

parcellaires. Le généraliste est souvent contraint d'adapter la prise en charge de ces patients de façon empirique, dans un contexte où éthique et qualité de vie sont des préoccupations prépondérantes. Il importe que le clinicien soit à l'aise avec l'incertitude et se familiarise avec des approches diagnostiques et thérapeutiques alternatives scientifiquement fondées. De telles dispositions peuvent lui permettre d'éviter des investigations ou des traitements effractifs ainsi que des transferts interétablissements lorsqu'ils ne sont plus souhaitables pour le bien-être du patient.

Dans ce numéro du Médecin du Québec, nous souhaitons aborder avec vous certaines de ces approches et partager la satisfaction importante qu'il y a à soigner à défaut de guérir.

*Nathalie Champoux, m.d.
Montréal*

Agrément. La Fédération des médecins omnipraticiens du Québec et ses activités de formation continue, dont *Le Médecin du Québec*, sont agréées par le Collège des médecins du Québec. Tous les articles de cette section sont révisés par le comité de rédaction scientifique.

Post-test. Chaque mois, dans *Le Médecin du Québec*, vous trouverez à la fin de la section de formation médicale continue un post-test composé d'un maximum de 10 questions à réponse unique. Veuillez inscrire vos réponses sur le coupon au verso de la page de questions et le retourner à la FMOQ. **Trois heures** de crédits de formation de catégorie I seront accordées aux médecins qui auront obtenu une note de passage de **60 %**. (Aucun crédit ne sera accordé au-dessous de cette note.) N'encerclez qu'**une seule** réponse par question. Les réponses seront publiées deux mois plus tard à la fin de la section avec les références.